



## DÉPARTEMENT DE L'ESSENNE VILLE DE RIS-ORANGIS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### DÉLIBÉRATION N°2022/342

**Objet : Information au Conseil municipal relative à la mise à disposition d'un agent fonctionnaire auprès de l'association Union Sportive de Ris-Orangis (USRO)**

#### Séance du mercredi 5 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 5 octobre, à 18 h 35, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du jeudi 29 septembre 2022, se sont réunis au nombre de 22, exceptionnellement dans la salle polyvalente de l'école Jacques-Derrida, 60 rue de Seine, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

Nombre de membres

En exercice : 35

Présents à la séance : 22

Excusés représentés : 7

Excusés : 5

Absente : 1

\* A quitté la séance à 18h47 au cours du point n°1 en confiant son pouvoir à M. M'Boudou n'a pas pris personnellement part au vote des points n°1 à 29 inscrits à l'ordre du jour

\*\* Représentée par J-P. Monteiro Teixeira jusqu'à son arrivée à 19h23 pour le vote des points n°1 à 4 inscrits à l'ordre du jour

\*\*\* Représenté par S. Medani jusqu'à son arrivée à 19h35, n'a pas pris personnellement part au vote des points n°1 à 4 inscrits à l'ordre du jour

\*\*\*\* A quitté la séance à 19h53 au cours du point n°8 en confiant son pouvoir à S. Mercieca pour le vote des points n°8 à 29 inscrits à l'ordre du jour

\*\*\*\*\* A quitté la séance à 20h31 au cours du point n°15 en confiant son pouvoir à D. Poezevara pour le vote des points n°15 à 29 inscrits à l'ordre

#### Hôtel de Ville

Place du Général-de-Gaulle

91130 Ris-Orangis

T. 01 69 02 52 52

F. 01 69 02 52 53

Contact@ville-ris-orangis.fr

**Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :**

Stéphane Raffalli, Grégory Gobron, Aurélie Monfils\*, Marcus M'Boudou, Kykie Basseg\*\*, Gilles Melin\*\*\*\*, Souad Medani, Sofiane Seridji, Serge Mercieca, Annabelle Mallet, Siegfried Van Waerbeke, Denise Poezevara, Sylvie Deforges, Omar Abbazi\*\*\*, Sonia Schaeffer, Valérie Marion, Jean-Paul Monteiro Teixeira, Noureddine Siana, Fabrice Deraedt, Dounia Lebik, Nejla Goker\*\*\*\*, Christine Tisserand

**Excusés représentés :**

Véronique Gauthier à Fabrice Deraedt, Sémita Le Querec à Siegfried Van Waerbeke, Josiane Berrebi à Grégory Gobron, Claudine Cordes à Sofiane Seridji, Séverin Yapo à Stéphane Raffalli, Jérémie Kawouk à Annabelle Mallet, Laurent Stillen à Christine Tisserand

**Excusés :**

Nicolas Fené, Christian Amar Henni, Isabelle Flandin, José Peres, Claude Stillen

**Absente :**

Loubna Ziani

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ville de  
Ris-Orangis  
Conseil municipal du  
5 octobre 2022  
DÉLIBÉRATION  
N°2022/342

**Objet : Information au Conseil municipal relative à la mise à disposition d'un agent fonctionnaire auprès de l'association Union Sportive de Ris-Orangis (USRO)**

Ressources Humaines

**LE CONSEIL,**

**SUR** proposition de Monsieur Stéphane RAFFALLI, Maire de Ris-Orangis, Conseiller départemental de l'Essonne,

**VU** le code général de la fonction publique et notamment ses articles L.512-6 à 512-9 et L.512-12 à L.512-15,

**VU** le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

**VU** la délibération n°2022/048 du Conseil municipal du 15 février 2022 relative à la signature de la convention d'objectifs conclue entre la Ville et l'Union Sportive de Ris-Orangis (USRO),

**VU** la convention d'objectifs et de moyens conclue avec l'USRO en date du 28 février 2022,

**VU** le projet de convention de mise à disposition d'un fonctionnaire auprès de l'association Union Sportive de Ris-Orangis (USRO),

**VU** l'accord du fonctionnaire concerné,

**APRES DELIBERATION**

**PREND ACTE** de l'information relative à la mise à disposition d'un agent de la commune auprès de l'association Union Sportive de Ris-Orangis (USRO) en application notamment des dispositions du décret 2008-580 du 18 juin 2008, relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics.

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Publié le : **10 OCT. 2022**

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Pour expédition conforme  
Stéphane Raffalli  
Maire de Ris-Orangis  
Conseiller départemental de l'Essonne

